



Décision de la Commission concernant les postes de fonctionnaire désigné (FD)

DEC 26-H113

Objet	Le point sur les postes et les fonctions des FD au sein de la Direction générale de la réglementation des opérations
Questions à l'étude	Conformément au paragraphe 37(1) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires , la Commission devait déterminer si elle devait modifier les postes désignés et les fonctions autorisées des fonctionnaires désignés (FD), compte tenu des récents changements organisationnels à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).
Décision	La Commission a désigné 4 nouveaux postes, par désignation de poste, à titre de FD, dont les fonctions sont définies dans le tableau 1 du CMD 26-H113. La Commission a aussi éliminé la désignation de 2 postes. La Commission désigne les postes suivants par désignation de poste : • vice-président, Réglementation des centrales nucléaires et des substances nucléaires • vice-président, Réglementation des technologies de réacteurs avancés et des installations nucléaires • directeur, Division du programme de réglementation de Darlington – projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington • gestionnaire des opérations, Division des installations de catégorie II et des accélérateurs Les postes suivants ne sont plus désignés : • premier vice-président et chef de la réglementation des opérations, Direction générale de la réglementation des opérations • 1 agent principal de projet, Division des installations de catégorie II et des accélérateurs
Motifs de la décision	La Commission estime que toute personne nommée aux 4 postes désignés est qualifiée à titre de FD, et que les fonctions autorisées correspondent aux fonctions nécessaires associées à ces postes. Ces modifications permettent d'assurer la continuité des opérations. Compte tenu de la désignation des 4 nouveaux postes, la désignation des 2 postes supprimés n'est plus nécessaire.



Consignes

Par cette décision, la Commission donne instruction au Greffe de la Commission de :

- délivrer aux personnes occupant les 4 nouveaux postes désignés des certificats décrivant les fonctions qu'elles sont autorisées à exercer
- révoquer les certificats délivrés aux personnes occupant les postes qui ne sont plus désignés
- actualiser la matrice des postes et pouvoirs des FD, conformément à la présente décision

Document original en anglais signé le 20 août 2026
(Document ID: QQQVZZNDK725-166150894-14786)

Pierre F. Tremblay
Président / President
Commission canadienne de sûreté nucléaire /
Canadian Nuclear Safety Commission

Date